

FOURNITURE

Télégestion des aires d'accueil des gens du voyage du Havre et d'Harfleur

 **DATE LIMITE DE RÉPONSE:**
8 septembre 2020 à 16h00

PUBLIÉ LE
8 JUILLET 2020

Procédure:
Procédure adaptée

Direction Urbanisme, habitat et affaires immobilières

COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE

Direction Animations et Services Communautaires

Hôtel de la Communauté

19 rue Georges Braques

CS76084

76085 LE HAVRE CEDEX

Objet de la consultation :

Le marché portera sur la mise en place de la télégestion sur les aires d'accueil des gens du voyage du Havre et d'Harfleur, ainsi que sur la maintenance et l'assistance.

Durée et délais :

Le délai d'exécution pour la mise en place des dispositifs de télégestion sur les aires d'accueil des gens du voyage du Havre et d'Harfleur est de 3 semaines à compter de la notification du marché.

Le contrat de maintenance et d'assistance de la télégestion est de un an à compter de la décision de réception, relative à la prestation de mise en place des dispositifs.

Le contrat est renouvelable de manière tacite 3 fois pour la même durée.

Soit une durée maximale de quatre années.

Examen des candidatures :

Le candidat qui est interdit de soumissionner à un marché public sera éliminé. De même, un candidat qui n'a pas la qualité pour présenter une offre ou dont les niveaux de capacités demandés sont insuffisants sera également éliminé.

Critères de jugement des offres :

Valeur technique : notation sur 100 points avec une pondération de 6

Fonctionnalités du logiciel, sur 50 points

Caractéristiques des compteurs, sur 25 points

Moyens humains et techniques mis en œuvre pour le dépannage, sur 25 points

Prix de la prestation : notation sur 100 points avec une pondération de 4

Procédure de passation :

Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Modalités d'obtention du dossier :

Le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation à l'adresse suivante :

<https://www.mpe76.fr>

Il est recommandé aux candidats de consulter régulièrement la plateforme.

Ils pourront s'authentifier sur le site et indiquer notamment une adresse de courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions, rectifications ou réponses aux éventuelles questions de candidats. Seuls les candidats qui se seront identifiés pourront en effet être informés directement

par mail.

Les candidats devront nécessairement prendre en compte les éventuelles modifications ou réponses apportées afin de formuler leur offre.

Une visite des lieux est obligatoire, les conditions d'organisation sont fixées au règlement de consultation.

Date limite de réception des offres : 08/09/2020 – 16 H 00

Renseignements :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par le biais de la plateforme de dématérialisation uniquement : <https://www.mpe76.fr>

L'attention des candidats est attirée sur le fait que leurs questions ne doivent pas révéler leur identité, ni leur positionnement technique ou compétitif. Le cas échéant, ils seront invités à reformuler leur(s) question(s) sans l'élément concerné.

Procédure et introduction de recours : Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus

concernant l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Rouen

53, avenue Gustave Flaubert

76005 Rouen cedex

tél.02 35 58 35 00

greffe.ta-rouen@juradm.fr